

**CONNAITRE SES DROITS EN MATIÈRE DE TRAVAIL, D'EMPLOI ET DE
FORMATION PROFESSIONNELLE**

www.travail-emploi.gouv.fr
www.emploi.gouv.fr
www.direccte.gouv.fr
www.legifrance.gouv.fr

DELEGUE DU DEFENSEUR DES DROITS

www.defenseursdesdroits.fr

PARTICULIERS EMPLOYEURS

www.net-particulier.com
www.cesu.urssaf.fr
www.pajemploi.urssaf.fr

CHOMAGE

www.pole-emploi.fr

CHARGES ET COTISATIONS SOCIALES

www.urssaf.fr

SECTEUR AGRICOLE

www.msa.fr

RETRAITE

www.lassuranceretraite.fr

ETRANGERS

www.immigration.interieur.gouv.fr

JUSTICE

www.justice.gouv.fr

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

www.annuaires.justice.gouv.fr

Accueil des usagers du service

" Renseignements en droit du Travail "

DIRECCTE PACA
Unité Départementale du Var
177, boulevard Charles Barnier
BP 131
83071 TOULON Cedex

Réception public

du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous)

Prise de RDV en ligne

www.paca.direccte.gouv.fr/var

Permanence téléphonique

04.94.09.64.00 (choix 1)
du lundi au jeudi de 13h30 à 16h00

Messagerie électronique

paca-ud83.reenseignements@direccte.gouv.fr

Télécopie

04.94.22.18.14

Liens à partir du site www.paca.direccte.gouv.fr/var :

- . fiches pratiques de droit du travail
- . conventions collectives (plus lien spécifique vers la convention départementale des exploitations agricoles)
- . liste départementale des conseillers du salarié
- . numéros utiles de l'unité départementale 83 de la DIRECCTE

Le service "*renseignements droit du travail*" informe les usagers sur les droits et les obligations des salariés et des employeurs **relevant du secteur privé** en matière de droit du travail.

Le service n'effectue pas de calculs.

Les agents commerciaux et les indépendants qui ne sont ni des salariés ni des employeurs ne dépendent pas de notre service.

Si vous êtes inscrit maritime, il convient de vous adresser à l'inspection du travail maritime à notre adresse.

☎ 04.94.09.64.30

courriel : paca-ut83.uc1@direccte.gouv.fr

Pour les ruptures conventionnelles :

☎ 04.94.09.64.83

permanence téléphonique le mardi et le jeudi de 14h à 16h

Internet : www.telerc.travail.gouv.fr

Information des demandeurs d'emploi :

Le service "*renseignements droit du travail*" **ne sera pas en mesure de vous informer** sur vos droits et obligations en tant que demandeur d'emploi. Pour cela, voir rubrique numéros utiles.

Dossier de reconnaissance de travailleur handicapé : s'adresser à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) - Var Matin technologie - Route de la Seyne - 83190 OLLIOULES

☎ 04.94.05.10.40

☎ 08..10. 830. 083 (Numéro vert)

CONSEIL DE PRUD'HOMMES

Le CONSEIL DE PRUD'HOMMES ne donne pas de renseignements en matière de droit du travail. Aussi, il vous appartient de vous informer, notamment auprès de notre service, de vos droits et obligations avant de vous adresser au Conseil de Prud'hommes.

Ce tribunal est chargé de régler les litiges individuels qui surviennent entre salariés et employeurs de droit privé à l'occasion du contrat de travail.

Coordonnées :

Toulon : 114, avenue Lazare Carnot
83000 TOULON
☎ 04.94.18.99.77
Réception de 8h45 à 12h00

Fréjus : Rue Jean Jaurès
83600 FREJUS
☎ 04.94.52.32.06
Réception de 8h30 à 17h00

Draguignan : Cité judiciaire
Rue Pierre Clément
83300 DRAGUIGNAN
☎ 04.94.60.57.40
Réception de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

NUMEROS, ADRESSES, SITES INTERNET UTILES

C.A.D du Var (Conseil départemental de l'Accès au Droit du Var)

☎ 04.94.92.91.90

Internet : www.cdad-var.justice.fr

ALLO SERVICES PUBLICS (N° unique de renseignements administratifs)

☎ 39.39 (0,15€ mn)

Internet : www.service-public.fr

POLE EMPLOI (fusion ANPE-ASSEDICS)

☎ 39.49 (0,11€ l'appel TTC)

Internet : www.pole-emploi.fr

ORGANISATIONS SYNDICALES représentatives au niveau national et interprofessionnel. Permanences Toulon

C.F.D.T. ☎ 04.94.92.72.59

C.F.E./C.G.C. ☎ 04.94.09.19.46

C.F.T.C. ☎ 04.94.93.09.89

C.G.T. ☎ 04.94.18.94.55

F.O. ☎ 04.94.93.49.77